

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-10-9-2

Séance du vendredi 3 juillet 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE



### LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX, AUX CLUBS SPORTIFS ET AUX TITULAIRES DU BAFD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG 2008 -5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention en investissement de **400 €** au Comité départemental de Boxe Anglaise 68 pour l'achat de matériel,
- Attribue les subventions au titre des déplacements individuels aux clubs énumérés dans la liste en annexe du rapport pour un total de **34 900 €**,
- Autorise le versement d'une seconde série de subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs énumérés dans l'annexe du rapport pour un total de **73 648,40 €**,

- Octroie une série de bourses pour une somme totale de **3 100 €** à répartir entre les titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste ci-annexée.
- précise que cette dépense, correspondant à un total de **112 048,40 €** sera imputée comme suit au Budget départemental 2009:

<i>Rubrique</i>	<b>AIDES AUX CLUBS</b>	<b>JLS</b>	<b>INVESTISSEMENT AIDES AUX CD</b>	<b>BAFA</b>
<i>Programme</i>	E732	E732	E233	E632
<i>Imputation</i>	65-32-6574 2557-102	65-32-6574 2557-102	204-32-2042 2562-102	65-30-6513 2556-102
<i>Opération</i>	2009-E732-245-1	2009- E732- 246 -1	2009-E233-9999-1	2009-E632-253-1
<i>Montant</i>	<b>34 900,00 €</b>	<b>73 648,40 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>3 100,00 €</b>
	<b>112 048,40 €</b>			

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions